

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR**

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

## **STENOGRAMME**

**31<sup>ème</sup> SEANCE DU 7 FEVRIER 2019**

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Mes chers collègues, mesdames et messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Communautaire. Je fais part des excuses de quelques collègues qui n'ont pas pu nous rejoindre : Monsieur André BEYER est représenté par Monsieur Philippe BETTER, Madame Hélène BAUMERT par Monsieur Michel SCHOENENBERGER, Monsieur Serge HANAUER donne procuration à Monsieur Jean-Paul SISSLER, Madame Saloua BENNAGHMOUCH à Monsieur Christian MEISTERMANN, Monsieur Yves HEMEDINGER en fait autant avec Madame Claudine GANTER, Monsieur Tristan DENECHAUD à Madame Victorine VALENTIN, Monsieur Bernard GERBER va nous rejoindre avec un peu de retard comme Monsieur Matthieu JAEGY.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. Le benjamin se trouve être Monsieur Laurent DENZER-FIGUE, il est toujours disposé à assumer, il acquiesce. Êtes-vous d'accord de l'accepter comme secrétaire de séance ? Cela semble être le cas. Et comme suppléant, le Directeur Général des Services si vous l'acceptez également.

Nous avons l'approbation du compte rendu de réunion. Je le soumetts à votre approbation. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal du 20 décembre 2018 est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions prises durant la période du 21 décembre au 6 février 2019 par délégation du Conseil Communautaire ainsi que le compte rendu des marchés pour la même période. Il n'y a pas de question à ce sujet.

Nous passons au point suivant qui se trouve être le projet du Budget Primitif pour l'année 2019. Je passe la parole à Monsieur Jean-Marie BALDUF.

#### 4. Vote du Budget Primitif 2019.

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie BALDUF, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Le débat est ouvert.

Monsieur le Maire d'Andolsheim.

**Monsieur Christian REBERT** : Je voulais juste avoir une précision concernant l'attribution de compensation de 23,4 millions d'euros que nous voyons dans les dépenses. Je suppose qu'elle n'intègre pas encore le versement qui a été proposé aux ex-communes du Ried Brun.

**Monsieur Jean-Marie BALDUF** : Non, puisque cela a été voté et officialisé.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Cela a été proposé.

**Monsieur Christian REBERT** : Nous sommes là pour voter. C'était juste cette précision que je souhaitais obtenir, ce qui me conduira, comme je l'ai dit tout à l'heure, même si vous m'avez coupé un peu l'herbe sous le pied avec la proposition, j'étais parti dans l'optique de m'opposer au budget, mais je ne ferai que m'abstenir.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Y a-t-il d'autres intervenants ?

Monsieur le Maire de Wintzenheim.

**Monsieur Jacques MULLER** : Monsieur le Président, Wintzenheim s'abstiendra puisque nous nous sommes abstenus sur les orientations budgétaires et je vous ai donné la raison la dernière fois par rapport à la DSC. Nous ne sommes toujours pas d'accord, donc nous nous abstiendrons sur le budget.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Il faut quand même qu'il y en ait quelques-uns qui votent le budget ! Sinon, nous ne pourrons rien faire. Je dis ça comme ça, de plus pour 21 millions d'euros d'investissement. Si nous ne votons pas le budget, nous pouvons nous asseoir dessus.

Y a-t-il d'autres intervenants ? Cela ne semble pas être le cas. J'observe et je répète le propos de Monsieur Jean-Marie BALDUF lorsqu'il mentionne la situation fiscale. Tout en maintenant tous les taux, il y a une encaisse supplémentaire prévisible de 1,4 million d'euros pour l'année 2019 par rapport à l'année 2018. C'est une excellente situation qui est surtout à mettre en rapport, non avec une augmentation des taux – je me répète –, mais avec l'évolution des

bases imposables, qui pour la CFE et pour d'autres augmente assez nettement. Les recettes augmentent de 1 408 000 euros tout en maintenant les taux avec la partie CVAE pour 1 016 000 euros. Pour l'année 2020, il y a lieu de prendre quelques précautions en fonction de la situation économique des entreprises qui risquent d'être celles en 2020. Pour le reste, vous avez également la CFE qui augmente assez substantiellement de 1,65 %. Le total nous donne ce montant de 1 408 000 euros ce qui, je pense, est exceptionnel par les temps qui courent.

Monsieur Jean-Marie BALDUF a également relaté le raboutage de l'État. S'agissant de la DGF, le montant est énorme. Malgré cela, nous sommes arrivés à stabiliser l'augmentation régulière des recettes en fonction de nos dépenses, ce qui me fait également dire que la courbe entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement s'élargit, ce qui nous rassure également dans ce que nous faisons. En d'autres termes, nous ne mangeons pas sur notre trésorerie pour faire avancer notre locomotive.

En plus, Monsieur Jean-Marie BALDUF a également relevé le budget d'investissement de plus de 21 millions d'euros. Sur toute la période, nous avons une seule année où nous étions à cette hauteur. C'était en 2014, donc nous faisons pareil en 2019 par rapport au meilleur résultat qui fut celui de 2014. Je pense que cela doit aussi être relevé. Vous avez tous les montants dans ces différentes colonnes qui rappellent notre activité. Nous fêtons nos 15 années d'existence au mois de décembre avec un investissement de 210 millions d'euros réalisés. Ces 21 millions d'euros s'ajoutent à ce montant investi par Colmar Agglomération depuis 15 ans.

La situation des budgets annexes est nouvelle. Je parle sous le contrôle des vice-présidents chefs de ressort des différentes activités puisque nous avons toujours un budget d'eau qui frôlait toujours un léger déficit, de même pour le budget annexe de l'assainissement. Nous sommes arrivés à sortir de cette configuration pour pouvoir proposer des budgets en équilibre, voire excédentaires prévisionnellement pour l'année 2019.

Comme Monsieur Jean-Marie BALDUF, je dirai que c'est une excellente approche que nous pouvons vous proposer. Je ne souhaite qu'une chose, c'est

que pour l'année 2020, nous puissions avoir la même présentation, mais une chose après l'autre *Eins noch rm andra, wia en Paris*. Pour aujourd'hui, nous avons le budget 2019. L'après prochaine, nous aurons le budget 2020. Je vous invite à donner votre avis, votre approbation le cas échéant pour ceux qui ne s'abstiennent pas pour voter ce budget 2019. L'approbation porterait sur le budget principal et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets, des transports urbains, des zones d'activités et des zones d'activités économiques.

Il n'y a pas d'autres interventions. Je fais voter sur la proposition qui vient d'être présentée par Monsieur Jean-Marie BALDUF.

**Monsieur Serge NICOLE** : Monsieur le Président, il y a effectivement plusieurs budgets. S'agissant du budget principal, Wintzenheim va s'abstenir. Sur les autres budgets, nous ne sommes pas obligés de nous abstenir. Il faudrait peut-être faire voter...

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Raison pour laquelle je les ai présentés individuellement.

**Monsieur Serge NICOLE** : Voilà, nous sommes tout à fait d'accord. Wintzenheim s'abstient sur le budget principal.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Qui approuve le budget principal ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le budget principal est approuvé avec six abstentions.

Qui approuve la globalisation des budgets annexes ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Les budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.

Néanmoins, je rebondis quand même sur certaines choses après le vote du budget parce que je n'ai pas voulu installer un quelconque quiproquo partant de mes propos par rapport à ce qui vient d'être présenté par Monsieur Jean-Marie BALDUF. Les deux observations n'ont pas de rapport direct avec le budget,

mais se rattachent pourtant à notre méthode de travail. La première concerne l'exécutif de Colmar Agglomération et la deuxième, le Maire de Colmar.

Comme vous tous, je lis la presse. Les articles parus ces derniers jours m'interpellent. J'ai ainsi pu lire que notre collègue Maire d'Andolsheim faisait entendre que Colmar Agglomération doit de l'argent à sa commune. Sans vouloir le froisser, je recommande à mon collègue de relire l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes le 19 juin. Elle avait été saisie par la commune d'Andolsheim. L'avis rendu était le suivant : la somme de 198 768 euros demandée par la commune d'Andolsheim au titre du règlement de la majoration de l'attribution de compensation correspondant à la compensation part salaires de la DGF ne constitue pas pour Colmar Agglomération une dépense obligatoire. C'était l'avis donné au mois de juin. Si, entre-temps, une proposition de conciliation a été faite, elle relève de la seule volonté de Colmar Agglomération qui, à la date d'aujourd'hui, ne doit rien à personne, y compris à la commune d'Andolsheim. Pourtant, je me permets de citer les propos tenus le jour de la parution de cet article par des collègues maires des communes de l'ex-Ried Brun qui m'ont rappelé que le Maire d'Andolsheim ferait mieux de s'interroger sur l'argent qu'il nous doit – je veux dire aux communes de l'ex-Ried Brun. C'étaient les propos que j'avais entendus le soir de la parution de cet article.

La deuxième observation me peine davantage en tant que Maire de Colmar. J'ai lu dans la presse que les communes rurales paient pour la grande ville. Je pense que tout le monde l'a lu. L'observation faite par un collègue maire est en rapport avec les deux postes d'adultes-relais puisque ces agents sont censés travailler uniquement sur le périmètre colmarien, avait-il commenté. Je dois rappeler que cette question avait été débattue en réunion de Bureau de Colmar Agglomération. Il a ainsi été rappelé que l'État finance ces postes à hauteur de 75 % à condition que le contrat puisse être signé par Colmar Agglomération. Ces postes sont rattachés aux quartiers sensibles. Or, Colmar Agglomération est la seule compétente pour cette question touchant à l'habitat. En dehors des 75 % de participation de l'État, il restait donc à financer 13 100 euros par an. Bien que

cela ne soit pas de la compétence de la Ville de Colmar, j'avais proposé qu'elle assume 50 % de ce coût, laissant les autres 50 % à Colmar Agglomération, soit exactement 6 550 euros par an pour les deux postes. Alors, que le collègue maire se soit épanché de cette façon me peine beaucoup. Il rend vraiment un mauvais service aux autres communes. Je défie quiconque de trouver un seul exemple qui puisse lui permettre d'avancer une telle contrevérité. Par contre, je lui cite quelques exemples où c'est tout juste le contraire, où la Ville de Colmar a joué la carte de la solidarité, voire au-delà. Je prends le tarif de l'eau. Le taux de Colmar était de loin inférieur à celui des communes voisines. L'uniformisation du tarif a donc conduit 33 000 foyers colmariens à payer 27 centimes d'euros plus cher le m<sup>3</sup> sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup> par foyer, la dépense supplémentaire supportée par les redevables Colmariens – je parle sous le contrôle du Président de la Colmarienne des Eaux –, s'élève à 1 069 200 euros par an. Je prends un autre exemple plus actuel. Il s'agit de la fiscalité communautaire. Cela vient de nous être rappelé, les recettes fiscales apportées par la Ville de Colmar ont permis d'augmenter de 500 000 euros la Dotation de Solidarité Communautaire. Ensuite, lisez le paragraphe encadré page 11 du rapport budgétaire, « *L'apport fiscal de Colmar a permis de compenser non seulement la perte constatée sur d'autres communes, mais encore d'augmenter de 300 000 euros les recettes pour 2018. En plus, les prévisions annoncées pour 2019 s'élèvent à 1 016 000 euros. Sur ce montant, 80 % des entreprises colmariennes apportent encore leur contribution, soit 810 000 euros* ». Enfin, je termine avec un troisième exemple relatif au fonds de concours, sujet combien actuel. De 2008 à 2019, la Ville de Colmar a laissé dans la corbeille de la solidarité un montant de 6 411 000 euros. Ce montant a été ajouté aux attributions des autres communes, ce qui donne une moyenne de 150 euros par habitant pour les 45 000 concernés. La Ville de Colmar était-elle tenue d'accepter un tel régime bienveillant à l'égard de ces communes ? La réponse est non. Et pourtant, elle l'a fait. Au regard de la situation des communes par rapport à celle de Colmar, ce régime de faveur était-il justifié ? Là encore, je dis que la réponse est non. La preuve avec la comparaison de trois paramètres. Le

taux de la taxe d'habitation de Colmar est de 18,5 %, la moyenne des autres communes est de 10,6 %, soit un écart de 7,55 points. Le taux de la taxe foncière bâtie est de 19,83 % à Colmar, la moyenne des autres communes est de 11,8 %, soit un écart de 8,3 points. Ces deux comparaisons font apparaître pour les Colmariens une fiscalité supplémentaire de 10 125 000 euros pour l'année 2018. Ainsi, la Ville de Colmar paie très cher les charges de centralité pour les équipements de services qui profitent grandement aux populations des communes voisines. En outre, à Colmar, le revenu fiscal par ménage était en 2017 de 24 341 euros. Celui de la moyenne des autres communes était de 30 445 euros, soit 25 % supérieur à celui de Colmar. En d'autres termes, la Ville de Colmar aide les autres communes à préserver une fiscalité nettement plus favorable que la sienne alors même que la capacité contributive de la population des communes est nettement supérieure à celle des Colmariens au regard de la comparaison du revenu fiscal de ménage à ménage. Il s'agit là donc d'une injustice fiscale que le commentaire fait par le collègue met en évidence. Mais il met également en difficulté le Maire de Colmar – en situation délicate – pour expliquer à ses administrés ce régime de faveur consenti par la Ville de Colmar aux autres communes. Dès lors, il faut réellement être de mauvaise foi pour dire que les communes rurales paient pour la grande ville. J'espérais rencontrer auprès de ce collègue une meilleure reconnaissance pour admettre ce que la Ville de Colmar apporte réellement à l'intercommunalité, mais enfin, il n'est pas trop tard pour dire la vérité.

**Monsieur Christian REBERT** : Est-ce qu'il faut applaudir ?

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Je n'ai pas demandé cela. C'était une mise au point.

**Monsieur Christian REBERT** : Comme j'ai été cité nommément, je vais quand même prendre un petit temps de réponse. Je ne vais pas rentrer dans des argumentations juridiques, mais je tenais, au nom des contribuables de ma commune à vous remercier, Monsieur le Président et aussi les membres de l'assemblée des Maires et Vice-Présidents, pour avoir accepté tout à l'heure de verser tout cet argent qui ne nous est pas dû.



**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** La décision n'a pas encore été prise.

**Monsieur Christian REBERT :** En tout cas, d'avance je vous remercie de verser tout cet argent qui, selon vous, n'est pas dû. C'est un premier point.

S'agissant du contentieux avec les ex-communes du Ried Brun, ce que vous avez dit est également erroné puisque comme Colmar Agglomération ne doit rien aux ex-communes du Ried Brun, la commune d'Andolsheim ne doit rien non plus aux actuelles communes membres du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr, point final.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** Je ne m'approprie pas le commentaire puisqu'il m'a été tenu.

**Monsieur Christian REBERT :** Voilà.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** Il y a quand même, mon cher collègue, une grosse différence entre Andolsheim et Colmar Agglomération. Vous, vous avez été obligé de provisionner cette dépense, ce qui n'a pas été le cas pour Colmar Agglomération. C'est là, une grosse différence.

**Monsieur Christian REBERT :** Certes, mais la provision...

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** Oui, vous avez tenté de provoquer un provisionnement de ces crédits, vous n'y êtes pas arrivé...

**Monsieur Christian REBERT :** Pardon ?

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** Oui, vous avez saisi la Chambre...

**Monsieur Christian REBERT :** Mais qu'est-ce que vous en savez ?

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** La preuve !

**Monsieur Christian REBERT :** La preuve de quoi ?

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** Nous n'avons pas été obligés de provisionner alors que vous prétendez le contraire.

**Monsieur Christian REBERT :** Vous parlez de la provision qu'aurait dû constituer la commune d'Andolsheim au profit des ex-communes du Ried Brun ?

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** Oui.

**Monsieur Christian REBERT :** Qu'en savez-vous ?

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** J'ai vu la presse.

**Monsieur Christian REBERT** : Et depuis, elle a été reprise. Nous ne devons pas plus aux autres communes du Ried Brun que Colmar Agglomération soi-disant nous doit.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Non. Vous n'êtes pas clair. Vous faites une parfaite confusion entre les deux cas. Mais peut-être est-ce volontaire ? Il y a une grosse différence entre la situation de la commune d'Andolsheim et de Colmar Agglomération sur cette question précise.

**Monsieur Christian REBERT** : Ce n'est pas du tout la même question.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Si, c'est la même question. Seulement, vous vous dérobez toujours avec autre chose.

**Monsieur Christian REBERT** : Je ne me dérobe pas. Je réponds aux questions et surtout, le Maire en question peut venir me le dire en face.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Oui, mais votre raisonnement n'est pas exact puisque, selon ce que j'ai lu, vous avez été obligé de provisionner, ce qui n'est pas le cas pour Colmar Agglomération.

**Monsieur Christian REBERT** : Cela s'appelle le principe de prudence.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Oui, mais alors, quel est le principe de prudence ? Vous avez été obligé d'inscrire une provision de dépense, ce n'est pas le cas pour Colmar Agglomération.

**Monsieur Christian REBERT** : Dont acte.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Il faut appeler un chat un chat.

**Monsieur Christian REBERT** : Mais bien sûr.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Bien, point suivant. M. Serge NICOLE !

**Monsieur Serge NICOLE** : Merci, Monsieur le Président. C'est vrai que cette litanie, nous l'entendons régulièrement, le fait que Colmar paie pour les autres communes. À quoi sert une intercommunalité s'il n'y a pas une solidarité ? Je me pose aussi la question et vous devriez vous la poser aussi, Monsieur le Président, en premier en tant que Président. Il me semble qu'il y a quand même une solidarité qui doit jouer. Or, là, vous nous reprochez depuis des années que Colmar paie pour les autres communes. À un moment donné, il faut dire

« arrêtez ». C'est vous qui avez la richesse parce que vous emmenez toutes les entreprises sur votre commune, donc forcément, c'est vous qui avez la richesse. Je pense qu'une solidarité, c'est tout à fait normal pour la grande ville, donc il faut maintenant arrêter de toujours mettre au pilori et nous dire que nous profitons de Colmar. Nous ne profitons de rien du tout. Je dis simplement que c'est une solidarité. Donc, il faut que vous arrêtiez un petit peu et quand je vois l'excédent que nous avons encore de 15 millions d'euros et faire de telles remarques, cela me fait un petit peu sourire parce que je peux vous dire, si j'étais l'Etat, je prendrais encore plus. Je dirais « ils ont 15 millions », j'en prendrais encore plus. Donc, il faut arrêter, Monsieur le Président, de toujours vous mettre au poteau pour nous dire : « Voilà, il y a ci et ça ». Ce n'est pas la première fois, cela commence sérieusement à m'agacer. Franchement, vous revenez toujours avec la même chose. Solidarité, c'est solidarité.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Exactement.

**Monsieur Serge NICOLE** : Alors, à ce moment-là, je me demande pourquoi nous faisons partie de l'intercommunalité, nous aurions mieux fait de rester seuls.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Alors, il ne faut pas dire que les communes rurales habillent la grande ville.

**Monsieur Serge NICOLE** : Quand on parle d'assainissement, tout ce que Wintzenheim a payé, on a dû faire payer une sur-redevance et tout et aujourd'hui, vous dites : « C'est Colmar qui paie pour vous ». Il faut arrêter de dire cela.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : La sur-redevance est en rapport avec un service rendu. Or, vous aviez des travaux à faire, ce n'est pas aux autres communes de vous les payer.

**Monsieur Serge NICOLE** : Je le sais.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Bien, alors, c'est une raison d'équité.

**Monsieur Serge NICOLE** : Ne dites pas que c'est Colmar qui paie.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Non, je dis « les autres communes » et pour le rappel que je viens de faire, c'est uniquement le rappel parce que

j'entends par voie de presse qu'on reproche à Colmar de se faire habiller par les communes rurales. Donc, pour la première fois, j'ai fait cette mise au point parce qu'elle s'imposait. Point final. Pouvons-nous tourner la page ?

**Monsieur Serge NICOLE** : Oui, Monsieur le Président.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Bien, OK. Nous passons au point suivant.

5. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour 2019.

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie BALDUF, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

6. Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2019.

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie BALDUF, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

7. Co-garantie communautaire au profit de « Pôle Habitat Colmar – Centre Alsace – OPH » pour un emprunt comprenant deux lignes de prêt d'un montant total de 4 300 000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie BALDUF, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

8. Désignation du maître d'œuvre pour la réalisation d'une pépinière d'entreprises à Colmar.

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Lucien MULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

9. Constitution d'un groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération.

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Lucien MULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** Bien, vote en deux temps. D'abord, l'approbation du projet.

Qui est favorable ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Maintenant, la désignation des collègues. Je crois que nous avons déjà évoqué une suggestion avec Monsieur Bernard SACQUEPEE comme titulaire et

Monsieur Marie-Joseph HELMLINGER comme suppléant. Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Je vous fais voter pour leur acceptation.

Qui est favorable ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Les deux collègues sont installés. Merci, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président.

10. Subvention de Colmar Agglomération pour la Mission Locale des Jeunes pour l'année 2019.

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Pierre BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

11. Base nautique de Colmar-Houssen : Règles de fonctionnement pour la saison estivale 2019.

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Christian KLINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

12. Avis relatif au projet arrêté de PLU de la Ville de Wintzenheim.

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Mathieu THOMANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** Monsieur Guy WAEHREN.

**Monsieur Guy WAEHREN :** Personnellement, je donnerai un avis défavorable à ce projet de PLU, je m'explique. Je cite le rapport : « *Pour reconstituer à court et à moyen terme le foncier viabilisé à caractère économique, une zone de 24,5 hectares est dédiée au développement économique de Colmar Agglomération dans le secteur de la Croix-Blanche alors que les zones d'activité existantes sont loin d'être remplies aujourd'hui* ». De plus, c'est en contradiction avec le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires arrêté par la Région le 12 décembre dernier et qui enjoint à notre SCoT Rhin Vosges de réduire de 2,7 fois sa consommation excessive d'espaces naturels d'ici 2030. En effet, ces espaces encore naturels sont vitaux pour notre autonomie alimentaire régionale alors que ces espaces s'amenuisent chaque année d'environ 1 000 hectares. Donc, je donnerai un avis défavorable à ce projet de PLU.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** Y a-t-il d'autres demandes de parole ?  
Monsieur le Maire de Wintzenheim.

**Monsieur Serge NICOLE :** Vous pensez bien que j'allais réagir par rapport à cela. Effectivement, je le disais tout à l'heure en réunion Président/Vice-Présidents/Maires, et je dis la même chose que ce que j'ai dit tout à l'heure, j'aurais bien voulu que la position de Monsieur WAEHREN – que j'apprécie beaucoup, il le sait – soit beaucoup plus forte quand il fallait faire sortir le lindane et notre grand secteur de la déchetterie qui nous hypothèque pratiquement, en tout 29 hectares. Je ne suis pas persuadé que nous allons pouvoir faire la Zone Europe puisque des études vont être menées pour savoir si ce n'est pas pollué, ce qui veut dire que nous perdrons encore trois hectares. Je pense que Wintzenheim a fait un choix. Je le disais tout à l'heure, il ne faut pas que la ville-centre tire toujours la couverture à elle. Les communes aux alentours ont aussi le droit de ramener des entreprises. Le maire se doit aussi – et je l'ai d'ailleurs dit à l'Association « Tiefenbach environnement » – de ramener de l'emploi sur sa Ville. Je pense que nous sommes dans le droit fil de ce que nous avions souhaité.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** Vous n'avez pas raison de vous en prendre de cette façon à Monsieur Guy WAEHREN puisqu'il n'avait aucune fonction lorsque ce site a été rempli de lindane. Vous pouvez tout lui reprocher sauf cela.

**Monsieur Serge NICOLE :** Je n'ai pas dit que...

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** Si, vous l'avez dit !

**Monsieur Serge NICOLE :** J'ai simplement dit que quand nous avons demandé d'extraire ce lindane, peu de personnes se sont battues. Je suis allé à des réunions, nous avons demandé, peu de personnes se sont battues. C'est ce que je voulais dire.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** C'est ce que vous disiez tout à l'heure à propos de Monsieur Guy WAEHREN. Vous auriez préféré qu'il se batte autant.

**Monsieur Serge NICOLE :** Pour le faire sortir.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** Vous devez vous baser sur une conclusion technique réalisée. L'extraction du lindane aurait été plus dangereuse que de le protéger. Donc, il faut tout dire dans ces conditions.

**Monsieur Serge NICOLE :** Monsieur le Président, je n'attaque personne, je dis simplement que si l'on conteste le PLU...

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** Alors, il faut mesurer vos propos par rapport aux autres, parce que là vous avez encore dévié.

**Monsieur Serge NICOLE :** Vous êtes terrible, Monsieur le Président, dès que nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec vous, vous contestez aussi. Je pourrais contester beaucoup de choses.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** Non, je rebondis sur vos propos vis-à-vis de Monsieur Guy WAEHREN, il n'a pas besoin d'un avocat pour cela.

**Monsieur Serge NICOLE :** Je connais bien Monsieur Guy WAEHREN, je l'apprécie beaucoup, je dis simplement que quand il avait fallu sortir du lindane, je n'ai pas vu beaucoup de monde se battre pour le faire sortir. Je ne vais pas encore ouvrir le débat de StocaMine, mais on voit bien ce qu'il se passe encore aussi en ce moment.



Nous avons entendu une opposition, qu'en dit le Conseil Communautaire ? Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé avec une opposition.

13.Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Andolsheim et Colmar Agglomération pour des travaux du programme d'investissement eaux pluviales.

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Claude KLOEPFER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

14.Modification du règlement du service de l'eau potable.

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Claude KLOEPFER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

15.Modification du règlement du service public d'assainissement collectif.

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Claude KLOEPFER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

## 16. Programme d'investissement 2019 – service Gestion des Déchets.

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Guy WAEHREN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

## 17. Convention de collecte et de transport des encombrants ménagers entre Colmar Agglomération et Pôle Habitat Centre Alsace.

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Guy WAEHREN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

## 18. Attribution de subventions pour des travaux d'économies d'énergie dans l'habitat.

Voir rapport –

Monsieur Bernard GERBER, Conseiller communautaire délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président :** J'ai une communication à faire sur l'après-Wintzenheim. Lors de sa séance du 20 décembre, le Conseil Communautaire avait été saisi du cas de l'après-Wintzenheim. À ce titre, le rapport présenté faisait l'historique des pourparlers en cours. En plus, il s'agissait de donner un avis sur le protocole d'accord présenté. Il comprenait le recensement des fiches d'actions entrevues. Il fut également posé la question sur l'adhésion à la constitution d'une SEM. Le Conseil Communautaire en a

débat. Pour l'adhésion à une SEM, se posait bien sûr le coût du fonctionnement induit. Au final, le Conseil Communautaire a adhéré à l'initiative proposée. Cette adhésion était pourtant conditionnelle. La condition était de faire inscrire trois projets parmi les fiches d'actions :

- le développement de l'aviation d'affaires de l'aérodrome de Colmar qui est en rapport avec la coopération transfrontalière en un lien avec la zone éco rhénane ;
- l'inscription du projet de développement du Biopôle, pôle d'excellence d'Adrien Zeller comprenant l'INRA ;
- la requalification de la rénovation de la friche du site de l'ancienne gare de marchandises.

Au final, la demande faite a bien été réceptionnée. Pourtant, l'approbation et l'inscription des trois projets proposés ont été remises à plus tard. Ainsi, la condition posée par le Conseil Communautaire n'était pas remplie. C'est la raison pour laquelle je n'étais pas à la signature de ces documents. Je m'en suis expliqué auprès du délégué interministériel comme auprès du Préfet.

Par ailleurs, je suis sceptique quant à différentes options prises figurant dans les annonces faites. Je vois particulièrement le ciblage des 220 hectares de l'emprise Ecorhena dédiée à l'industrialisation. Aujourd'hui déjà, nous entendons des prises de position tendant à affecter à cette surface un projet environnemental. Dans ce cas-là, nous serions bien loin de pouvoir accueillir sur ce site des entreprises. Nous serions donc totalement à l'opposé de la qualification actuelle de cette emprise foncière de 220 hectares, pourtant seule solution pour relancer l'économie sur ce secteur.

Je rappelle que la Ville de Colmar avait aidé à préfinancer les acquisitions foncières concernées. S'agissant d'un investissement économique, Colmar Agglomération avait pris le relais dans l'engagement donné à la Ville pour préserver l'utilisation économique. Il s'agit donc de suivre de très près ce dossier afin que l'utilisation du foncier ne soit pas déviée de son affectation initiale. C'est la communication que je tenais à faire pour que tout le monde

comprenez pourquoi le Président de Colmar Agglomération n'était pas à la signature de ces accords.

Ensuite, tout à fait autre chose, je m'étais un peu rapproché de quelques collègues pour avoir leur sentiment sur ce que nous pourrions faire dans cette dernière année de la mandature. Nous avons déjà enregistré également une somme de projets qui ne sont pas finançables au sein de certaines communes de Colmar Agglomération, mais les travaux concernés ne rentrent pas dans notre compétence. Nous cherchions une éventuelle solution pour essayer de booster ces communes dans leur projet. Par exemple, le haut débit, puisque cette question a été évoquée à plusieurs reprises, mais comme nous avons un régime différentiel au sein des communes de Colmar Agglomération, certaines communes font appel à Orange, d'autres communes, c'était déjà fait. Les autres communes reposent sur un schéma régional. Pour n'oublier personne, nous disions qu'il faut trouver une formule pour le haut débit pour certaines communes. Pour d'autres communes, très certainement il y a d'autres orientations d'investissement. Donc, nous proposons d'installer un fonds de concours spécial pour la dernière année de l'actuelle mandature 2019/2020 qui pourrait tourner autour de 25 euros par habitant permettant aux communes concernées de booster leur investissement sur la base de leurs projets et donc les aider à financer ces différentes opérations. Si vous en êtes d'accord, nous proposerons un rapport dans ce sens au prochain Conseil Communautaire pour aider les communes à booster différents projets d'investissement.

Je ne pense pas enregistrer une opposition quelconque. C'est l'annonce que je tenais à faire. Nous sommes sur le point divers.

**Monsieur Jean-Marc SCHULLER** : Merci, Monsieur le Président. Le 8 novembre dernier, nous avons décidé d'adhérer à la RegioTriRhena, vous m'aviez désigné comme votre représentant. Notre collègue, Monsieur Serge NICOLE, avait fait l'observation à ce moment-là que nous adhérons à un tas de structures et que nous n'avons jamais de retour. L'assemblée générale de cette RegioTriRhena a eu lieu le 4 décembre dernier à Village-Neuf. C'est une association qui est présidée par Monsieur Daniel ADRIAN, Conseiller

Départemental. L'ordre du jour était relativement classique avec approbation des rapports d'activité, quitus, rapport financier, etc. Le budget pour 2018 et 2019 est de l'ordre de 10 000 euros. En 2018, l'activité s'était résumée à une visite des installations aéroportuaires de Mulhouse Bâle. Pour le reste, c'est une association qui est de statut allemand et qui s'occupe un peu du marché du travail et essaie de fédérer à la fois la partie suisse, la partie allemande et la partie française dans le triangle Fribourg-Colmar-Bâle, Mulhouse étant également comprise. Si quelqu'un veut de plus amples renseignements, les documents sont à votre disposition. Merci.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Donc, c'est le retour que vous vouliez faire au regard de la question posée. Parfait. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention, d'observation ou de question ?

**Monsieur François HEYMANN** : Nous avons encore une parcelle dans la zone artisanale qui est viabilisée où une entreprise est très intéressée pour mettre ses bureaux. J'ai déjà appelé les services techniques pour voir au prochain Conseil Communautaire comment vendre cette parcelle afin que l'entreprise puisse y mettre ses bureaux.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : C'est un peu court comme demande. Dans la mesure où un rapport est présentable, il faut qu'il soit préparé. Un préalable est indispensable pour voir dans quelles conditions un rapport peut être présenté sous cette forme.

**Monsieur François HEYMANN** : J'avais déjà contacté les services techniques, mais nous verrons cela au prochain Conseil Communautaire. C'est une parcelle située dans la zone industrielle.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Dans la mesure où les services techniques n'ont pas eu consigne dans ce sens, il faut aussi comprendre. Le Vice-Président n'est pas au courant non plus.

**Monsieur François HEYMANN** : Non, mais il faut aller dans ce sens.

**Monsieur Gilbert MEYER, Président** : Ce n'est pas lors de telles réunions que l'on soumet ce type de question sur table.

Mes chers collègues, merci beaucoup. La séance est levée.